#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### AR Prefecture

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

	pour:
	O SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
	D PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
	CARTE COMMUNALE
(1)	☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
,	DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
	DAUTRES: Joinie Communelle
	relatifà: Désaffection d'un trongon de chemin rural traversant les porcelles Acn: 440 et ACn: 570 au Lieu. dit "Le Grand Garet". La Rivoire Basse sur la commune de Monistral/Laire

				0	43-214	301376-	202201	 14-2022_01
BJET DE L'ENQUÉ	ite .					18/.01/		•
Desaffredie	a d'un to	9060	a de usi	e e	watre	le 18/0	1/2022	A & Ver
" Le Grand &	eet" a La	B. w	ie Gass		- les	eomy	nune.	
earcines 16					·			
				Oscal Peropeat		Spirit Nividia		
RRÊTÉ D'OUVERT	IIDE N'ENIAII	rête						
rêté n° 2021 033	SG en	date du	1 and	let la	21			
Consieur le	main de la	e Co	n mone &	SOULES	Les /1	our	,,	Q (1)
• V						,,		
eriner stammen i kraftinika et		as passible in	Production of the section of		ga egajas i	i was in a direction	rest value en	
OMMISSAIRE ENC	Mêtend							· ·
_							4	:
"Henri & Fe	M201102						***************************************	
	CERTIFICATION OF A SECTION OF THE PROPERTY OF	ARTICLE STATES				dia iki kalih da	NEWS THE	
ésident de la		•			Tallian .			
mmission d'enquête				alité				······
embres titulaires :	M			alitéalité				·······
•	M			alitéa				
A Company of the Comp	M			alitéa				
			•	alité				
embres suppléants :	M			alitéalité				
	M			alitéa				
		-	•	alité				
urée de l'enquête : ate d'ouverture : 30	16 1202 Juin 18	10H12	Date de clô	ture: 1	. Se	ptem	9 me	1.9.
ete d'ouverture :	16 Nick 2021 Circle do 19 Insultation du doss	Sour Nowis	Date de clô That 1491 quête :	ture : 1 l	4 Se	e hew	5m &	1.9.
ate d'ouverture :	16 Nick 2021 Circle do 19 Insultation du doss	Sour Nowis	Date de clô That 1491 quête :	ture : 1 l	4 Se	e hew	5m &	1.9.
ate d'ouverture : 30	16 Nick 2021 Circle do 19 Insultation du doss	Sour Nowis	Date de clô That 1491 quête :	ture : 1 l	4 Se	e hew	5m &	1.9.
ate d'ouverture :	16 Nick 2021 Circle do 19 Insultation du doss	Sour Nowis	Date de clô That 1491 quête :	ture : 1 l	4 Se	e hew	5m &	1.9.
ege de l'enquête :	16 airle de la nsultation du doss gameir	Seur ION:S ier d'en	Date de clô The L   L e l quête :	ture : 3 l	-Se	e hew	5m &	1.9.
ege de l'enquête : Meux, jours et heures de constitution de l'enquête : Meux, jours et heures de constitution de l'enquête : Meux, jours et heures de constitution de l'enquête : Meux, jours et heures de constitution de l'enquête : Mexicon de l'enquête	16  Mick 2021  Mick ob 19  Insultation du doss  Sa meir	Seur IONIS ier d'en ie	Date de clô That 14 en quête : A	ture : 3 l	rs e	p hemi	3 n 2 (	<b>321</b>
ege de l'enquête : Meux, jours et heures de control de l'enquête : Meux, jours et heures de l'enquête : Meux, jours et l	16  Nick 2021  e.ick of the substitution du doss  Comments  DUÊTE (art. R1	lonts ier d'en ce 23-13 e	Date de clô The L L e 1 quête : R • du code de l'el mobiles est cote	ture : 1 4	ent)	e hemi	issaire en	<b>a</b> quêteur
The d'ouverture : 30 mage de l'enquête : 10 mage de l'enquête : 10 mage de control de la commission de la co	AG Airie de la nsultation du doss Recurrente DUÉTE (art. R1 La feuill on d'enquête est de	lontsier d'enc	Date de clô The L L C L quête :	ture : 1	rent) nent) ohé par oublic; (	le Comm	issaire en	quêteur ent aussi
te d'ouverture : 30 mge de l'enquête : 10 mge de l'enquête : 10 mge de control de la commissi e adressées par corresponde	AG AJUE 2021 CICLE OF MARKET CONTROL OF MARKET DUÉTE (art. R1 Ly feuill on d'enquête est de dance au nom du C	23-13 ets non estiné à re	Date de clô  The LL Co  quête :	ture :	rent) phé par public; d	le Comm	issaire en	quêteur ent aussi enquête
ege de l'enquête :	AG AJUE 2021 CICLE OF MARKET CONTROL OF MARKET DUÉTE (art. R1 Ly feuill on d'enquête est de dance au nom du C	23-13 ets non estiné à re	Date de clô  The LL Co  quête :	ture :	rent) phé par public; d	le Comm	issaire en	quêteur ent aussi enquête
ege de l'enquête : Meux, jours et heures de control de l'enquête : Meux, jours et heures de control de la commission de la commission et adressées par correspondit de la commission de la commission et adressées par correspondit de la commission de la commission et adressées par correspondit de la commissio	DUÉTE (art. R1 L4 feuill on d'enquête est de	23-13 ets non estiné à re	Date de clô The Lean quête:  du code de l'el mobiles est cote ecevoir les obsen taire enquêteur de	nvironnem é et parap vations du pou	rent) ohé par oublic ; d	le Comm	issaire en	quêteur ent aussi enquête
EREGISTRE D'ENC  in membre de la commissi e adressées par correspond  in the la commissi  in the la comm	AG Nick 2021 e.ick en the Insultation du doss Comments DUÊTE (art. R1 Juite (art. R123)	23-13 ets non estiné à re	Date de clô The L L C L quête :	ture: 3 (  ne connement  ture: 1 (  ne conneme	nent) plé par public; dent de	le Comm	issaire en	quêteur ent aussi enquête
EREGISTRE D'ENC mportant:  un membre de la commissi e adressées par correspond  ECEPTION DU PUI e Commissaire enquêteur e	AG Nick 2021 enick 2021 enick 2021 enick 2021 DUÉTE (art. R1 feuill on d'enquête est de dance au nom du ( 20019, 7 A BLIC (art. R123	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô The L L C L quête :	nvironnementecevrale pe	rent) nent) nent) né par oublic; dent de	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
REGISTRE D'ENC  mportant:  un membre de la commissi e adressées par correspond  commissaire enquêteur of	DUÉTE (art. R123-  BLIC (art. R123-  Jun membre de la-  de 2049, 7 %	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô The L L C C C C C C C C C C C C C C C C C	ture : 1	nent)  nent)  né par  public ; dent de  t)  t)  to se	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
TECEPTION DU PUI	DUÉTE (art. R123- de la membre de la de la de la de la membre de la de la de la de la membre de la de la de la membre de la	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  The Land American  quête : American  du code de l'en  mobiles est cote ecevoir les observaire enquêteur  code de l'envir	nvironnem é et parap vations du p ou du Prési on 431! ronnemen eccura le pe à à à	nent) phé par public; dent de 2 o 1) t) t) t) 43	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
te d'ouverture : 30 de de l'enquête : Mux, jours et heures de control de la commissi et adressées par correspondable de la commissi et adressées par correspondable de la commissi et adressées par correspondable de la commissaire enquêteur et la commissai	DUÉTE (art. R1 L4 feuill on d'enquête est de dance au nom du ( 2 0 1 3 3 LIC (art. R123 Lum membre de la de la hamba de la de de de	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  The Land Andrew  quête: Andrew  du code de l'en  mobiles est cote  ecevoir les obser  saire enquêteur  code de l'envir  code de l'envir  heure Andrew  heure Andrew  heure	nvironnem é et parap vations du p ou du Prési en 431 ronnemen eccura le pu à à à	rent) phé par public; dent de 2 e 17 t) t) 43 43	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
te d'ouverture : 30 ge de l'enquête : M ux, jours et heures de co ux, jours et heures de co ence l'enquête : M mportant : M un membre de la commissi e adressées par correspond l'el de d'ille B commissaire enquêteur et commissaire enquêteur et l'enquêteur et l'enquête : M	DUÉTE (art. R1 L4 feuill on d'enquête est de dance au nom du ( 20019 7 A  BLIC (art. R123 de de le man de	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  The Land  quête:  du code de l'en  mobiles est cote ecevoir les obser caire enquêteur  code de l'envir cion d'enquête  heure heure	nvironnem é et parap vations du p ou du Prési en 431 ronnemen eccura le pu à à à	rent) phé par public; dent de 2 e 17 t) t) 43 43	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
rite d'ouverture : 30 ge de l'enquête : M ux, jours et heures de co ux, jours et heures de co l'ouverture : M riportant : V un membre de la commissi e adressées par correspond l'ouverture : V ception du Pui e Commissaire enquêteur en l'ouverture : V l'ouverture : M l'ou	DUÉTE (art. R123- de membre de la de	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô The L L C C C C C C C C C C C C C C C C C	ture :	nent) Inent) Iné par Oublic; Ident de Le 10 Inent Inen	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
te d'ouverture : 30 ge de l'enquête : Mux, jours et heures de coux, jours et heures de coux, jours et heures de coux de la commission et adressées par corresponde de la commissaire enquêteur et la c	DUÊTE (art. R1  au nombre de la  de de	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  quête :	nvironnem é et parap vations du p ou du Prési on 431! ronnemen eccura le pe à à à à recevra le p	nent) Inent) Iné par Oublic; Ident de Le 10 Inent Inen	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
red'ouverture:  ge de l'enquête:  ux, jours et heures de cou  proportant:  un membre de la commissi  e adressées par correspond  Actual de Dille  CEPTION DU PUI  COmmissaire enquêteur of  Commissaire enquêteur of  Commissaire enquêteur of	DUÉTE (art. R1  de d	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  quête :	nvironnem e et parap vations du pou du Prési eccura le pe à à à recevra le p	nent) Inent) Iné par Oublic; Ident de Le 10 Inent Inen	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête
EREGISTRE D'ENC  mportant:  un membre de la commissi e adressées par correspond commissaire enquêteur de	DUÉTE (art. R123- un membre de la de de du un membre de la de	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  The Languete : A consequence de l'envirence de l'envi	ture : 1	rent) Iné par Dublic ; dent de Le 10 Le 11 Le 12 Le 12 Dublic	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi <del>enquête</del>
ege de l'enquête : Meux, jours et heures de control de la commission e adressées par corresponde de la commissaire enquêteur de la commissaire	DUÉTE (art. R123.  BLIC (art.	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  rno l'en  quête :	nvironnem  e et parap vations du p  ou du Prési  ronnemen eccera le pe à à à recevra le p  ià à à recevra le p	rent) Iné par Oublic; dent de Le Control All All Dublic:	le Commes derniè	issaire en res peuve	quêteur ent aussi <del>enquête</del>
ege de l'enquête : Meux, jours et heures de control de l'enquête : Meux, jours et heures de control de la commission e adressées par corresponde la commission de la commission e adressées par corresponde la commission de la commission e adressées par corresponde la commission e adressées par corresponde la commission de la commission e adressées par corresponde la	DUÉTE (art. R123- de d	23-13 ets non estiné à recommiss	Date de clô  quête :	nvironnem  et parap vations du p  ou du Prési  ronnemen  eccvra le pe  à  à  recevra le p  à  à  recevra le p  à  à  à	nent) shé par public; c dent de 2 o 10 t) 4 dic;	le Comm tes derniè le comm tes derniè le comm heure heure heure heure heure heure	issaire en res peuve	quêteur ent aussi enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

commission d'enquête.

Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.
 Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de ...).
 Rayer la mention inutile.

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

#### ORSERVATIONS DU PUR<del>LIC</del>

1) Courrier de M. Joannes LAVAL "associé Sci Domaine de la Rivoire 10, rue des Soeurs: 43210 BAS en BASSÉT," en dota du 26 Aout 2021 (plé adremé à M. Henri de Fontaines, lommimaire enquêteur, et remis en mairie de Fontsteac.

Nor Loire la June la Directrica Générale des Services) le 31 Aout 2026

Joannis LAVAL
Associé SCI Domoi ve dels Rivoire
1 C one des Speurs
43210 Basen Besset
rèl 0636502990

AR Prefecture

043 214301376-20220114-2022\_01\_004-DE

Reçu le 18/01/2022

Publié le 18/01/2022

E Monsieur Henri de Font Aines Commissaire Enquêteur Metrie de Monistrol o / loire (451

Enquête publique kronçon rural AC440/570 chemonistrolo, L

Monsieur le Commissaire. Engrétion

Je vous adresse, très respectueusement, mes observations concernent la désaffectation du tronçon du chemin rurel traversent les par celles Ac 400 et Ac 540, le grand geret, la Rivoire basse, possitiol « Loi re celles Ac 400 et Ac 540, le grand geret, la Rivoire donneire de la Tout d'abord le vais vous présenter le projet "domaine de la Rivoire". Pour vous permettre de vous représenter ce projet im mense j'ai le plaisir de vous remettre la dernière plaquette mense j'ai le plaisir de vous remettre la dernière plaquette illustrie, éditée par la société d'Histoire de monistrol »/ loi re. Merci d'en prendre sopie avant de me la restituer.

q'ei présente moi même le projet à Paris vers 1985/86 lors d'un colloque international (pris de 3000 personnes) présidé par Movoien Robert Lion, directeur Général de la Carisse des Dépôts et Consignations - cela fut le seul projet applandé sur les deux pournées du Colloque. J'ei possé plus de 50 années de me vie la réalisation de ce qui est, peut-être, l'unique projet français dans la cotégorie, et c'est une réussite : régalée, mois perturbée et contrariée par c'est une réussite inégalée, mois perturbée et contrariée par mon et épouse, remariée, faisant la de ses engagements. C'est une projet aufourd'hui démoli par l'incompétence des magis-un projet aufourd'hui démoli par l'incompétence des magis-dernière en date du 7 puillet 2021, et par décision de la dernière en date du 7 puillet 2021, et par décision de la dissolution de la SCI Rivoire alors qu'il restait tant à travailler durs olution de la SCI Rivoire alors qu'il restait tant à travailler dur au projet de me femille, ruince par la Justice et la propre

price de mos 2 enjours.

J'ai donc en projet urgent de soisir la Cour Européenne de fusice, en haison du préjudice très important que mous jubissons.

MAIS, Pour en venir à la mission qui vous a été confiée je vous donne mon second sur la désaffectation envisagée, que m'a êté répusée par le passé ou prétexte que l'Etude de déclassement devoit porter sur la tobolité du chemin rurel ou départ du lieu-dit "des rages" jusqu'aix village des Chembon s/loire" (en limite de la chepelle d'Aurec).

Je demande et j'exige donc ce déclassement tobal.

de schime du linéeire du prétonnier (une voie de desserte) projété dans le codre du lotissement envisagé par des promoteurs stéphanois ne convient pas, justement, la desserte d'autres terreins.

1/2

ak prefecture

On mune de Monistrolo/Loire, et de plusieur Pybliophie toire 3022 de l'un Pybliophie toire 3022 a déposible Ma Luc CHALAYE, géomètre, du dosser, on la tratainaist Du le lotissement des parcelles Ac 440 et 570 que j'evais obtenu

Il fant donc revoir le piétonnier qui doit être desserte et sûrement de repoller au permis d'aminoper que J'avais obtenu présédemment cela délige la aduels porteurs du projet à modifier la sicoupe

Il serait bren aussi d'envisager le déclassement des parcables AC 578 - AC 577 - AC 580 et antres, déclassement de l'emprise du chemin rural our ces parcelles, et chemin tural longement remplace par des voies goudrounces, et voies piétonnes, propriétés de la contra des voies goudrounces, et voies piétonnes, propriétés de la SCI des 2 Fontaines, sei appartement à mes 2 enfants: jean Noël Lavalet Stiphanie Laval.

Aucun déclassement partiel sur les parcells AC440 et AC570 re. saurait être envissejé, pour l'instant, si non nous allons vers da procédure devent la Com de Justie de l'Union Enropéenne pouvait remettre tout es question.

A sevoir aussi qu'une plainte au pinal entre l'actuel liquidateur ABRIC est en eaux il pourrait être évincé de son mandat, en raison de faits délictrement de mensonges quossiens. Je me tiens, Monsieur, à votre entière dioposition et fe sous selve tres perpetueusement.

#### AR Prepending

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

Pièces jointes au courrier de 7 Jannés Lavol, prêcté
· Bordereau d'envoi de P le Maire de l'Onstrat pleare si cetura
de la délibération du Conscil Jonapol de 04106/2020 1092021 06,100
· ladite de lisécotion du 04/06/2020 .
« le plan de skuahing du transon de chemia mol à désaffecter
a le shéma du linéaire du bielonnier projeté dans le cadre
du Cohissement 12 les joudins de Ca Rivoire ?
· Brochare choniques monistiolienes (Nº47) portant un article
de présentation que le Domaine de la Rivoire



N. Réf. : DGS « affaire suivie par Mme C. COSTECHAREÝRE Tél. 04.71.66.49.52 »

#### AR Prefecture

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

Le 23 juin 2021

Monsieur Joannès LAVAL

1 C, rue des Sœurs

43210 BAS en BASSET

#### **BORDEREAU D'ENVOI**

DESIGNATION	Nombre d'exemplaires ======	OBSERVATIONS
- Délibération du conseil municipal n° 2021 06 100 en date du 4 juin 2021 acceptant le principe de mise à l'enquête publique préalable à la désaffectation du tronçon de chemin rural de 695 m2 environ de superficie qui traverse les parcelles AC n° 440 et n° 570 au lieu-dit « le Grand Garet » - la Rivoire Basse, sur la commune de MONISTROL sur LOIRE	1 ex.	Transmis pour faire suite à votre demande.
<ul> <li>plan de situation du tronçon de chemin rural à désaffecter</li> <li>schéma du linéaire du piétonnier projeté dans le cadre du lotissement « les jardins de la Rivoire »</li> </ul>	1 ex.	
		1

Le Maire, Par délégation,

la Directrice Générale des Services

Catherine COSTECHAREYRE

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022

043-214301376-20210604-2021\_06\_100-DE Reçu le 07/06/2021 Publié le 07/06/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 04 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni à La Capitelle, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Paul LYONNET, Maire

# ETAIENT PRESENTS (23):

M. Jean-Paul LYONNET, Maire

Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO -Mme Marie-Pierre LAURANSON – Mme Christelle MICHEL – M. Florian CHAPUIS – Mme Sandrine CHAUSSINAND, adjoints

Mme Fabienne BONNEVIALLE – Mme Elisabeth MAITRE- DUPLAIN –

M. Christian BONNEFOY – Mrne Anne DEFOUR –

M. Vincent DECROIX - Mme Béatrice LAURENT BARDON -

M. Bilali CAKMAK – Mme Hélène SOUVETON –

M. Gilles LAURANSON – Mme Marie-Claire THEILLIERE –

M. Laurent CAPPY — Mme Valérie MASSON COLOMBET —

M. Yvan CHALAMET – Mme Florence OLLIER –

Mme Annie MANGIARACINA – M. Calogero GIUNTA, conseillers municipaux,

# <u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES (6) :</u>

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD qui avait donné pouvoir à Mme Christelle MICHEL

M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à M. Christian BONNEFOY,

M. Luc JAMON qui avait donné pouvoir à Mme Elisabeth MAITRE- DUPLAIN,

Mme Sonia BENVENUTO qui avait donné pouvoir à M. Vincent DECROIX,

M. Jean Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir à M. Jean-Paul LYONNET,

M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à Mme Annie MANGIARACINA,

Mme Sandrine CHAUSSINAND a été élu secrétaire de séance.

Générale Directrice

des

Services

Mme

Catherine

COSTECHAREYRE

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

#### AR Prefecture

043-214301376-20210604-2021\_06\_100-DE Reçu le 07/06/2021 Publié le 07/06/2021

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE

N° 2021 06 100

Séance du 04 juin 2021

Nature de l'acte : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET : Lancement de la procédure de l'enquête publique préalable à la désaffectation d'un tronçon de chemin rural traversant les parcelles AC n°440 et n°570, au lieu-dit « le Grand Garet » - la Rivoire Basse sur la commune de MONISTROL sur LOIRE

La SAS Lotisseur de la Loire, représentée par Monsieur Mickaël DOS SANTOS, domiciliée 461 Route de Say — lieu-dit Le Poyet — 42130 MARCILLY LE CHATEL et la SARL IMMOPHONIE, représentée par Monsieur Christophe BERTHEAS, domiciliée La Galonnière — 42510 SAINT GEORGES DE BAROILLE, désignées ci-après par les termes « le lotisseur », ont déposé, le 23 décembre 2020, une demande de permis d'aménager un tènement cadastré AC n° 440 et n° 570, sis lieu-dit « le Grand Garet » - la Rivoire Basse sur la commune de MONISTROL sur LOIRE, pour une division de celui-ci en 6 lots maximum. Le lotissement ainsi envisagé, se dénommera « les jardins de la Rivoire ».

Suite à une demande de pièces complémentaires (satisfaites à ce jour), cette demande est toujours en phase d'instruction à l'heure actuelle.

Le tènement sus-visé est traversé par un tronçon du chemin rural qui relie le hameau du Chambon à la Rivoire Basse. Tout projet de lotir dudit tènement nécessite la désaffectation préalable de cette portion de voirie rurale. Il est à noter que ce tronçon de 695 m² environ n'est plus fréquenté car au fil du temps, le passage de tiers, de promeneurs a fait naître divers sentiers sur les parcelles AC n° 440 et n° 570 dont il s'agit.

Une réunion de travail s'est tenue, en mairie de MONISTROL sur LOIRE le 14 avril 2021, entre notamment Monsieur Mickaël DOS SANTOS, représentant le lotisseur, assisté de son géomètre, le cabinet GEOLIS, Mme Sandrine CHAUSSINAND, adjointe déléguée à l'aménagement urbain, Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON, conseiller municipal déléguée aux actes d'urbanisme, M. Jean-Paul LYONNET, Maire, Madame Catherine COSTECHAREYRE, Directrice Générale des Services communaux, des agents des services administratifs foncier et urbanisme, Madame Corinne CIZERON, instructrice des demandes d'autorisations d'occupation du sol au PETR Jeune Loire et Monsieur Alain CHANTELOUBE, Président de l'Association Syndicale Libre du Domaine de la Rivoire. Monsieur Pierre ABRIC, Expert honoraire près de la Cour d'Appel de LYON, liquidateur de la SCI du Domaine de la Rivoire et son Notaire, Maître Stéphanie GARRIVIER-RATHIER, également conviés à prendre part à cette rencontre, n'ont pu y assister, étant retenus par ailleurs. (1)

L'objet de cette réunion était d'évoquer, outre la désaffectation proprement dite du tronçon de chemin, les modalités de la cession de cette assiette après sa désaffectation, le rétablissement de la desserte et enfin, la superficie de l'espace vert projeté pour le lotissement dont il s'agit, car au vu des plans joints au dossier de demande, le chemin piéton qui sera aménagé dans le cadre de ce lotissement, est compris dans ledit espace vert.

vous eaurier fu me envoquer étant le SEVL) à tout connaître; mais nulriert prophète enson pays (JESUS-CHRIST)

Vous aurie du convoquer mes d'enfant: Jean Noél 1 el sépance LAVAL, (propriétaires d'une paises de ce chemin renal?)

et propriétaires, tous Boux, de 45 ha en viron de tenains limitiophy de ceux de la Rivoire) dont les droits ont ête méconneces et sans Ceux accord, le beter enunt ne peut exister.

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

#### AR Prefecture

043-214301376-20210604-2021\_06\_100-DE Reçu le 07/06/2021 Publié le 07/06/2021

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 2021 06 100 (suite)

Au cours de cette réunion, il a été préconisé que le tracé du piétonnier prévu dans le projet de lotissement soit modifié de manière à ce qui celui-ci prenne naissance sur la partie Nord-Est du tènement AC n° 440 – n° 570 et non sur le débouché Est dudit tènement qui serait porté en intégralité en espace vert. Par ailleurs, la portion du piétonnier prévue au Sud du lotissement projeté serait à supprimer, seul l'espace vert serait à conserver. Le lotisseur a déposé, le 20 avril 2021, de nouveaux plans à l'effet de prendre en compte la modification souhaitée dont notamment le plan de composition et le schéma de principe des réseaux. Au vu de ces nouveaux plans, il apparait que :

- le chemin piéton destiné à être cédé à la commune de MONISTROL sur LOIRE par le

lotisseur présenterait une superficie de l'ordre de 371 m2,

- ledit chemin piéton serait affecté par une servitude de passage de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales;

- l'espace vert du lotissement s'étendrait sur 2 213 m2.

Le piétonnier à créer ainsi par le lotisseur, et qui se situera sur le pourtour Nord et Ouest du lotissement qu'il projette, serait cédé, par celui-ci, à la commune de MONISTROL sur LOIRE dans le cadre du rétablissement de la desserté afin de restaurer la continuité du chemin rural. Le linéaire projeté dudit piétonnier est représenté, à titre informatif, sur le schéma ci-joint.

Il a été, lors de la séance de travail du 14 avril 2021, envisagé les modalités suivantes ayant trait, d'une part, à la vente par la commune de MONISTROL sur LOIRE au lotisseur du tronçon de chemin tural, après sa désaffectation, et d'autre part, à la vente par le lotisseur à la commune de MONIS'IROL sur LOIRE, du chemin piéton qu'il aura aménagé dans le cadre de son projet de

- le cabinet GEOLIS établira la délimitation du tronçon de chemin rural à désaffecter ainsi que

du chemin piéton qui sera aménagé par le lotisseur, et ce, afin de ne pas rallonger les délais pour la délimitation des diverses parcelles du lotissement;

- la commune de MONISTROL sur LOIRE mandatera Monsieur Luc CHALAYE, géomètreexpert à MONISTROL sur LOIRE, pour l'établissement du dossier d'enquête proprement dit;

- l'ensemble des dépenses résultant de ces délimitations (frais de délimitation du chemin à désaffecter, frais de délimitation du nouveau piétonnier) et les frais de constitution du dossier d'enquête publique seront supportés par le lotisseur ;

- la commune de MONISTROL sur LOIRE, quant à elle, prendra à sa charge les frais de

commissaire-enquêteur;

- la vente par la commune de MONISTROL sur LOIRE au lotisseur du tronçon de chemin rural, après sa désaffectation, et en contrepartie, la vente par ledit lotisseur à la commune de MONISTROL sur LOIRE du chemin piéton qu'il aura aménagé dans le cadre de son projet de lotissement, seront envisagées chacune sur la base de l'euro symbolique, sous réserve bien entendu, en ce qui concerne la commune de MONISTROL sur LOIRE, de l'accord du conseil municipal; les frais des actes à intervenir pour authentifier ces transactions seront supportes par le lotisseur. L'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Loire sera sollicité sur la valeur vénale de l'assiette foncière du tronçon de chemin rural à désaffecter, en vye de son aliénation.

HreLoire.

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

#### AR Prefecture

043-214301376-20210604-2021\_06\_100-DE Reçu le 07/06/2021 Publié le 07/06/2021

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est indiqué, à ce propos, que le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Nº 2021 06 100 (suite)

avait, par une délibération en date du 7 juillet 2016 n° 2016 07 101 accepté le principe de mise à l'enquête publique préalable à la désaffectation de ladite portion de chemin rural. Cette délibération faisait suite au dépôt d'un tout autre projet de lotir lesdites parcelles. En fait, alors Un contentieux existait été lancée. les associés de la SCI du Domaine de la Rivoire qui s'en disputaient la gérance. Le DROIT a eta Dajoue nouteux en la comparable de la Rivoire qui s'en disputaient la gérance. Le DROIT a eta Dajoue nouteux en en la comparable de la Rivoire qui s'en disputaient la gérance. Le DROIT a eta Dajoue nouteux en est par la comparable de la Rivoire qui s'en disputaient la gérance. Le DROIT a eta Dajoue nouteux en est par la comparable de la Rivoire qui s'en disputaient la gérance. Le DROIT a eta Dajoue nouteux en et la Rivoire qui s'en disputaient la gérance. Le DROIT a eta Dajoue nouteux en eta DROIT a eta DROIT a eta Dajoue nouteux en eta DROIT a eta DROIT a eta Dajoue nouteux en eta DROIT a eta publique n'a pas son assentiment pour la prise en charge par la SCI du Domaine de la Rivoire en cours de liquidation, de l'ensemble des frais de délimitation, de constitution du dossier d'enquête publique et des frais découlant de l'établissement des actes authentiques. Ces dépenses seront donc, comme cela est stipulé ci-avant, mises à la chatge du lotisseur. En effet, la SCI du Domaine de la Rivoire, en cours de liquidation, actuel propriétaire des parcelles cadastrées AC n° 440 et n° 570, n'aura pas, par la suite, la maîtrise foncière du chemin qui sera créé dans le cadre du lotissement desdites parcelles, et ne pourra, de ce fait, consentir la vente du linéaire de ce piétonnier à la commune de MONISTROL sur LOIRE. Par suite, le lotisseur, par l'intermédiaire de son représentant, a, lors de la rencontre du 14 avril dernier, accepté de reprendre à son compte les

Il est entendu que les modalités desdites transactions seront définies par une nouvelle délibération du conseil municipal et après que la désaffectation du tronçon de voirie rurale concerné ait été effectivement décidée par l'assemblée.

La commission municipale d'urbanisme qui s'est réunie le 20 mai dernier, n'a pas émis de réserves particulières sur le lancement de la procédure de l'enquête publique préalable à la désaffectation du tronçon de chemin nural traversant les parcelles AC n° 440 et n° 570 ainsi que sur les modalités des transactions foncières sus-décrites. 

(pas 61 héserves faces que manque de Communication avec Joans LAVAL)

Eu égard à l'exposé ci-avant et,

opérations foncières sus-décrites.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L 161-10, L 161-10-1, R 161-25, R 161-26

#### L'assemblée délibérante est invitée à :

- accepter le principe de mise à l'enquête publique, préalable à la désaffectation du tronçon de chemin rural de 695 m² environ de superficie, qui traverse les parcelles AC n° 440 et n° 570, au lieu-dit « le Grand Garet » - la Rivoire Basse, sur la commune de MONISTROL sur LOIRE,
- donner tous pouvoirs, à Monsieur le Maire, pour prescrire par arrêté cette enquête publique;

3

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022

043-214301376-20210604-2021\_06\_100-DE Reçu le 07/06/2021 Publié le 07/06/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

N° 2021 06 100 (suite)

N° 2021 06 100 (suite)

Municipal Adécider que la constitution du dossier d'enquête sera confiée à Monsieur Luc CHALAYE, géomètre-expert à MONISTROL sur LOIRE et à donner tous pouvoirs, à M. le Maire, pour veiller à bonne constitution de ce dossier;

- préciser que les frais de commissaire-enquêtes seront supportés par la commissaire-enquêtes. géomètre-expert à MONISTROL sur LOIRE et à donner tous pouvoirs, à M. le Maire, pour

- stipuler que les frais de délimitation du tronçon de voirie rurale à désaffecter, les frais de délimitation du nouveau piétonnier, et les frais de constitution du dossier d'enquête publique seront supportés conjointement par la SAS Lotisseur de la Loire et la SARL IMMOPHONÎE, sus-désignées;
- donner tous pouvoirs, à M. le Maire, pour prendre toute décision et pour signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes dispositions;
- dire que la présente délibération se substitue à celle en date du 7 juillet 2016 n° 2016 07 101.

Les crédits découlant des présentes dispositions seront inscrits au budget principal de la commune.

Le conseil municipal,

A l'unanimité sur 29 votants, parce que ignosuls de la situation

- ACCEPTE le principe de mise à l'enquête publique, préalable à la désaffectation du tronçon de chemin tural de 695 m² environ de superficie, qui traverse les parcelles AC n° 440 et n° 570, au lieu-dit « le Grand Garet » - la Rivoire Basse, sur la commune de MONISTROL sur LOIRE,

- DONNE, tous pouvoirs, à Monsieur le Maire, pour prescrire par arrêté cette enquête publique;

- DECIDE que la constitution du dossier d'enquête sera confiée à Monsieur Luc CHALAYE, 'Géomètre-Expert à MONISTROL sur LOIRE et donne tous pouvoirs, à M. le Maire, pour Weiller à bonne constitution de ce dossier;

- PRECISE que les frais de commissaire-enquêteur et de publicité afférents à l'enquête publique seront supportés par la commune de MONISTROL sur LOIRE;

- STIPULE que les frais de délimitation du tronçon de voirie rurale à désaffecter, les frais de délimitation du nouveau piétonnier, et les frais de constitution du dossier d'enquête publique seront supportés conjointement par la SAS Lotisseur de la Loire et la SARL IMMOPĤONIE, sus-désignées;
- DONNE tous pouvoirs, à M. le Maire, pour prendre toute décision et pour signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes dispositions;

4

Х

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

AR Prefecture

043-214301376-20210604-2021\_06\_100-DE Reçu le 07/06/2021 Publié le 07/06/2021

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 2021 06 100 (suite)

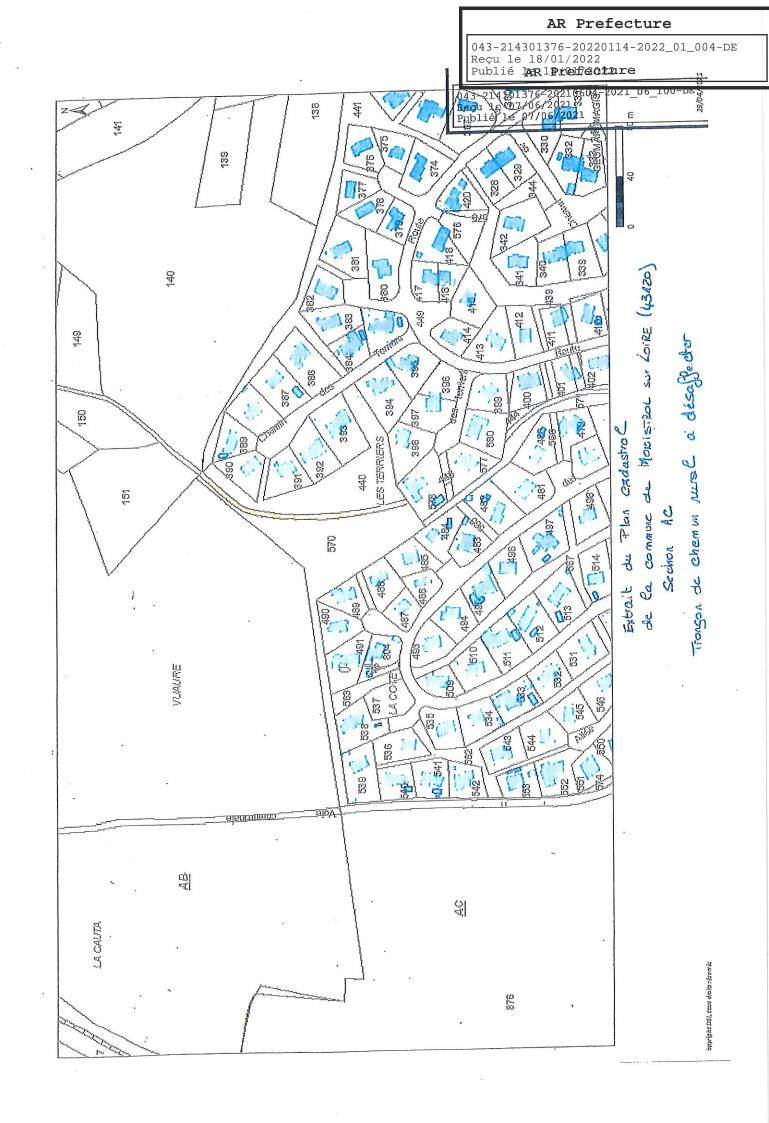
- DIT que la présente délibération se substituc à celle en date du 7 juillet 2016 n° 2016 07 101.

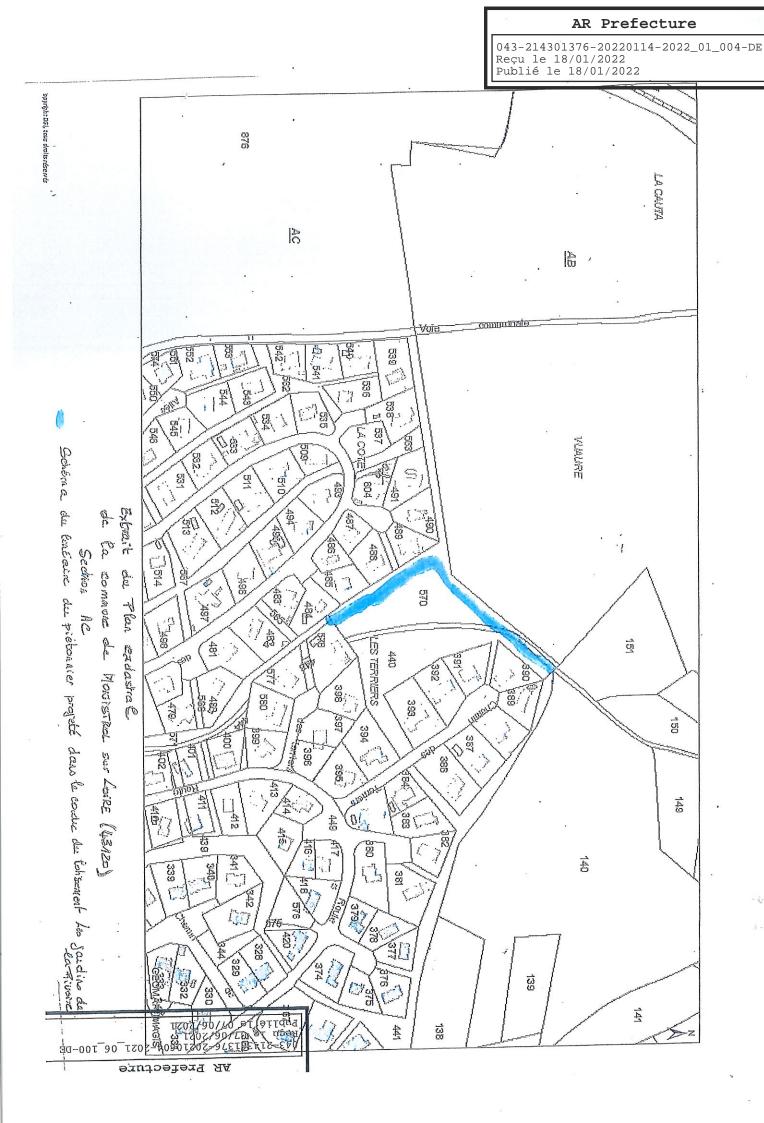
Les crédits découlant des présentes dispositions seront inscrits au budget principal de la commune.

Dressé à MONISTROL sur LOIRE, le 04 juin 2021

Le Maire,

Jean-Paul LYONNET





043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE

PPITETRUMOUE PA



shm.com

# CHRONIQUES MONISTROLIENNES

ISSN 0761-7011

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MADELEINE MORET





Sur les traces du Château-vieux La croix de Paulin au XVIº siècle Jean Chassanion le méconnu Une Vierge noire au portail de la Grand Rue Une utopie au Grand siècle Les noms de rues sous

la Révolution

Les horloge's de notre clocher

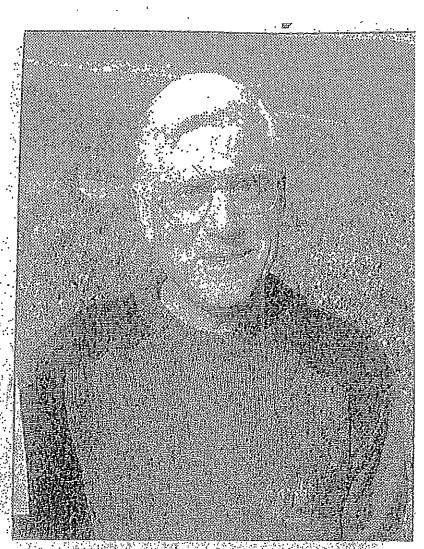
Charles Cros

Quand on disait: « Faire ses raves »

Un orgue voyageur

« L'immense défi » du Domaine de La Rivoire

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022



Joannès Laval fut maire de Monistrol de 1983 à 1988. Il est à l'origine du «Monistrol bis», c'est-à-dire la Rivoire.

Sant projet et planedi à policis euro reprises, lois et en colloque international à Paris 1985? 16,86? en presence de plus de 2000 prefessionnels applis à débattre sur les "qualités urbaines" et sous la prenduce de M. Robert Lion Dindien général de la Ceira de Défense. et Jacques Boyra, secrétaire d'était à la Défense.

Rojet presteut sur 2 jours par Journe, crique

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE

Publié le 18/01/2022



043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE

Reçu le 18/01/2022

Publié le 18/01/2022

# La Rivoire, locomotive démographique des années 70

Nous répondons ici au souhait du regretté Maurice Dupuy que soient évoqués, dans une Chronique, les débuts du Domaine de La Rivoire... Pour les relater dans ce bref article, la Société d'histoire a pu s'appuyer sur les souvenirs personnels qu'il nous a légués, comme sur le précieux témoignage de Joannès Laval, le promoteur historique, « l'homme par qui tout est arrivé ».

Un demi-siècle après, les habitants du Domaine y partagent toujours le même bonheur de vivre : c'est Julien Benvenuto, inconditionnel de la « deuxième génération », qui nous l'assure.

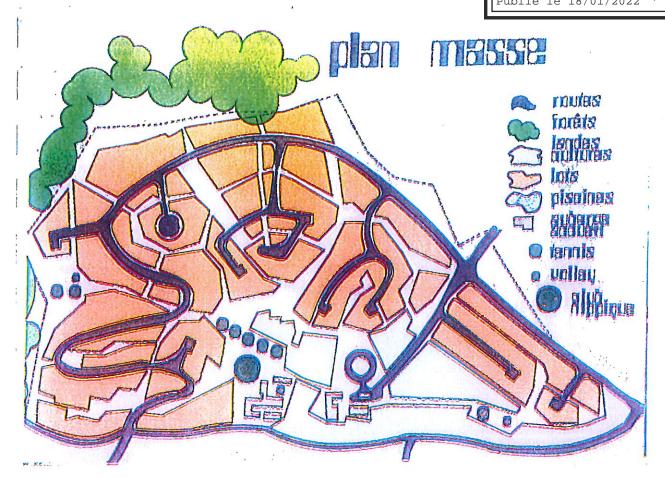
la fin des années 60, pendant les «Trente glorieuses», Monistrol a vu germer un projet immobilier des plus ambitieux, un projet un peu fou, un projet qui aurait pu ne jamais voir le jour. Il s'agit du Domaine de la Rivoire, la colline à moutons où allait naître « une petite ville à la campagne ». A l'époque, la commune est loin d'être ce bourg centre de 9.000 habitants qu'elle est actuellement. La population culmine péniblement à 4.200 âmes et il est alors difficile



d'espérer une croissance rapide. Mais le premier adjoint de l'époque est un bâtisseur qui voit les choses en grand. Il s'agit de Joannès Laval. Ce dernier propose à la commune, en juillet 1968, d'acquérir le Domaine de la Rivoire. Mais après six mois de concertations et d'études, la commune refuse d'investir les 400.000 francs nécessaires¹. Le maire déclare alors : « Le jour où il y aura des maisons à la Rivoire, les poules auront des dents ».

Mais Joannès Laval ne compte pas s'arrêter après ce refus. Il a déjà créé une société avec un docteur en chirurgie dentaire de Saint-Etienne et deux industriels originaires de Monistrol. Puis, ils ont contracté des emprunts, pour acheter 116 hectares à la Rivoire Basse et les aménager. Les premiers travaux concerneront l'accessibilité. Joannès Laval se souvient : « L'ancienne route qui part du centre de Monistrol, près du lycée professionnel privé et passe par le village du Pinet, se révèlant étroite et sinueuse, a été doublée par une nouvelle voie d'accès que la société a fait construire à ses frais après acquisition des terrains nécessaires. A 1 kilomètre du pont de Brunelles,

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022



elle quitte sur la gauche la route d'Aurec. Parfaitement indiquée, bien empierrée, elle a été goudronnée (sur 1,2 km) par la municipalité du maire Georges Boscher à qui un grand merci doit être rendu. Il a été le seul de tous à être reconnaissant des bienfaits apportés à la collectivité par le projet Domaine de la Rivoire ».

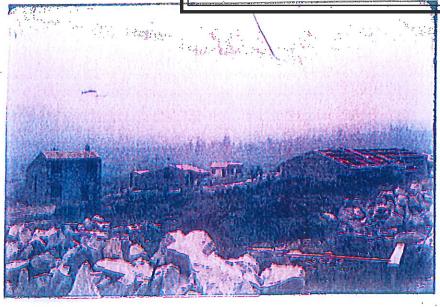
« La société obtient du préfet de la Haute-Loire un arrêté permettant de construire 532 pavillons conçus par l'architecte toulousain, Erwin Schultz. Plus tard, cet arrêté sera mis en déroute par une municipalité qui décidera d'enlever 25 hectares constructibles ». Les coups durs s'enchaînent et le début des années 70 voit les associés du premier adjoint jeter l'éponge et lui céder leurs droits. Le couple Laval devient alors le seul propriétaire de la SCI Domaine de la Rivoire. C'est toujours au début des années 70, qu'une première tranche de 26 maisons est mise en vente. L'un des premiers habitants de la Rivoire Basse se souvient. « Avec mon épouse, nous avons découvert le site en juillet 1971. Nous cherchions à l'époque un terrain pour réaliser une maison dont un ami nous avait réalisé un plan. Nous avons été d'emblée séduits par le panorama, la vue sur la Loire et les étangs. Nous avons acheté sur plan en septembre 71 et la maison a été livrée en mai 1972 ».

Ce qui est aujourd'hui La Rivoire se démarque des lotissements classiques. Les grandes parcelles sont séparées par de larges espaces verts traversants et collectifs. Collectifs comme les terrains de tennis et la piscine qui sortent de terre très rapidement. Si à l'origine, les séparations sont matérialisées par des barrières en bois, elles ne résistent pas longtemps et sont remplacées par des haies vives qui contribuent largement au charme particulier de la Rivoire. A la fin de l'année 1972, les 26 premières maisons et les équipements collectifs suscitent l'engouement et c'est tout naturellement que le programme de construction de 26 nouvelles maisons est lancé. En 1974, une association syndicale voit le jour et chaque acquéreur se voit remettre un règlement à suivre sur l'ensemble du Domaine.

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022

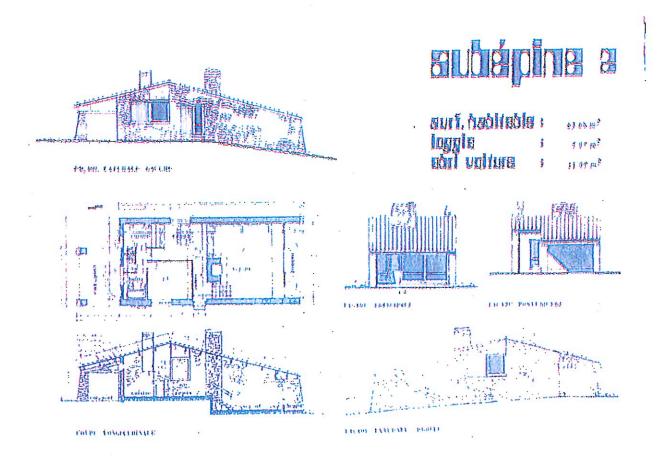
Publié le 18/01/2022

C'est ainsi que le projet un peu fou de bâtir une petite ville en périphérie de Monistrol a constitué un véritable accélérateur démographique. Près de 50 ans plus tard, les maisons de la Rivoire se sont agrandies et l'on peut avoir du mal à retrouver les contours historiques des premiers petits pavillons, mais le pari du Domaine de la Rivoire est une totale réussite, puisqu'il reste l'un des secteurs les plus pri-



sés de la deuxième ville du département.

Un point de vue que confirme Julien Benvenuto, président de l'actuelle association « Les Sources - Les Rochers », qui rassemble les propriétaires des deux pemiers « villages » de la Rivoire : « Notre association syndicale libre de 51 maisons en copropriété horizontale est gérée par un syndic professionnel (Cabinet CGIL à Saint-Etienne) qui est essentiellement là pour recouvrer le montant des cotisations annuelles. Celles-ci représentent les charges de fonctionnement et d'entretien des éléments communs, ainsi que la cotisation de l'autre association : L'association syndicale libre des domaines de la Rivoire (ASLDRB présidée par Mr Cognard).



roniques Monistrolienne 2017 - nº 47

#### AR Prefecture

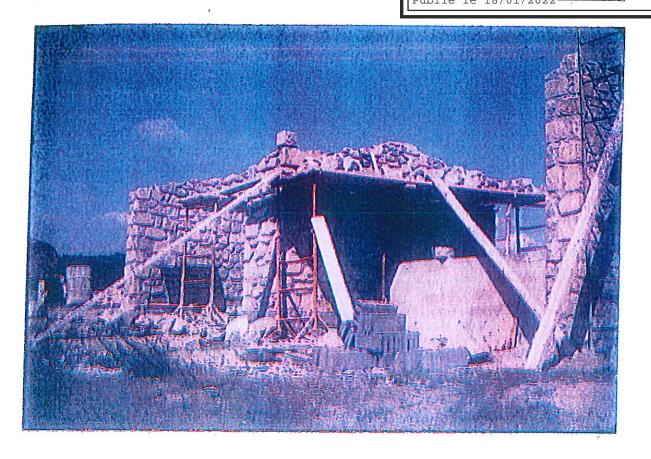
043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

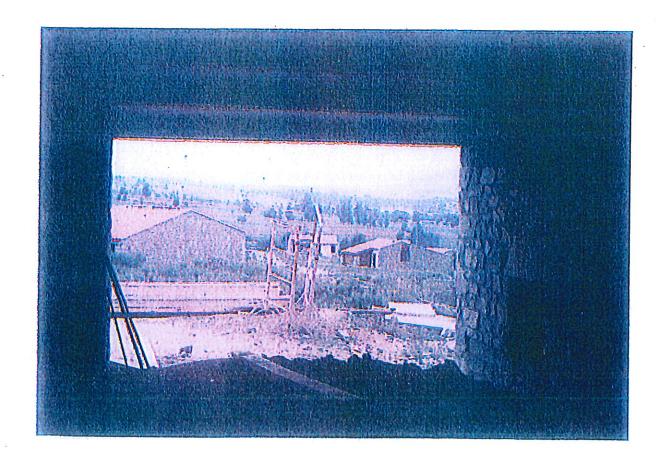




Chroniques Monistrolienne 2017 - nº 47

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022



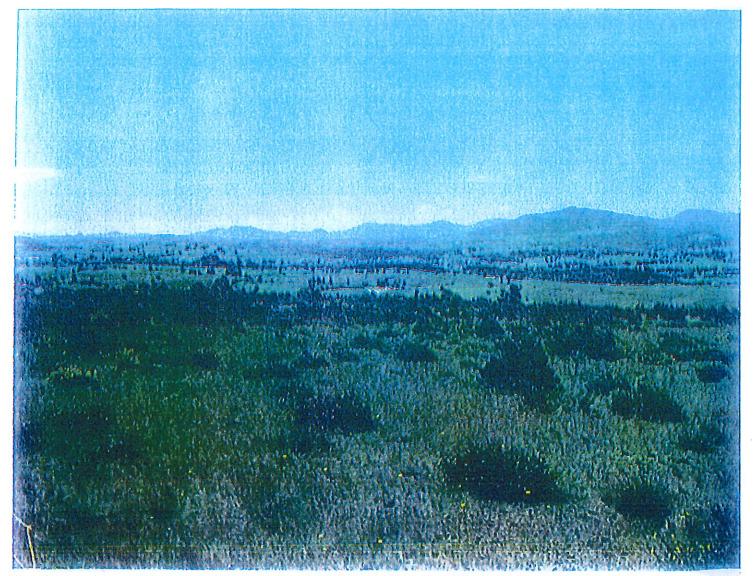


043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022\_\_\_\_\_\_

Cette deuxième association regroupe la quasi-totalité des maisons de l'ensemble du domaine soit environ 280 habitations. Elle s'occupe de l'entretien des espaces verts et des parties de voiries encore privées à ce jour.

Pour parler de ce que je gère, je dirais qu'il fait bon vivre à la Rivoire. Notre lotissement (Les Sources - Les Rochers) est constitué encore d'une majorité de copropriétaires historiques, ayant acheté à Mr Laval dès le départ, parfois essentiellement en secondaire. Les autres sont des personnes entre 30 et 50 ans, comme moi, qui marquent une forme de renouvellement générationnel. A deux ou trois exceptions près, les gens se connaissent tous dans ces 51 maisons et se fréquentent très régulièrement. Ils se voient bien sûr à la piscine en saison estivale mais le reste de l'année également.

Des travaux d'entretien et d'intérêt général sont effectués régulièrement par les colotis. Des apéritifs sont organisés en début et en fin de saison à la piscine. Celle-ci est
ouverte de mi-juin à début septembre. L'entretien de la piscine est effectué par des enfants ou petits-enfants des propriétaires à tour de rôle. La convivialité est de mise autour de cette piscine qui représente le moment de détente estivale pour certains, les
vacances pour d'autres. C'est à cette occasion que l'on peut apprécier toute la richesse
du mélange intergénérationnel autours des activités communes de baignade, de pétanque, de bronzage... Car je peux témoigner que même si les plus anciens se
connaissent depuis des lustres, ils sont très accueillants avec les nouveaux venus. On
pourrait parler de la Rivoire très longuement, je conclurais en disant que je ne souhaite
pas en partir, et qu'il y a une réelle qualité de vie dans ce lotissement, une complicité
et un esprit que l'on ne peut pas retrouver dans un lotissement « classique ». C'était le
souhait utopique de Mr Laval, je peux affirmer qu'au moins sur ce plan, il a réussi ».



043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

# LES DÉBUTS DU DOMAINE DE LA RIVOIRE

Par†Maurice Dupuy

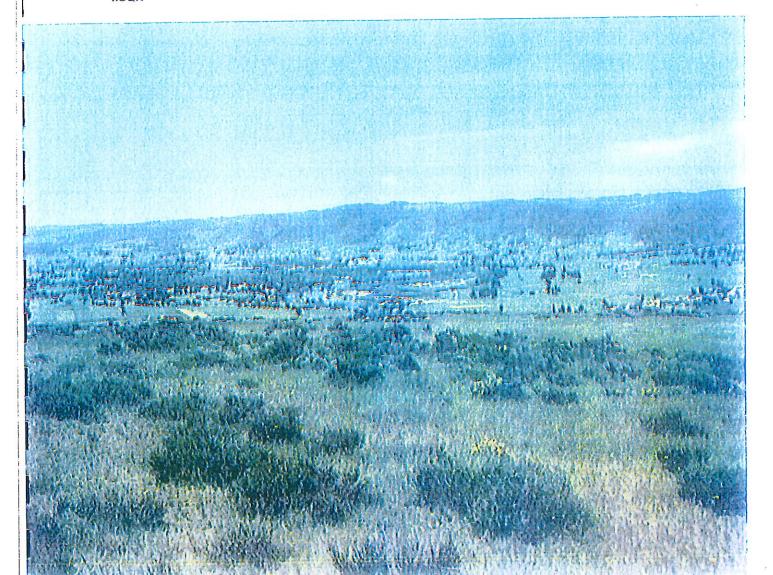
ous les habitants de Monistrol connaissent le domaine de la Rivoire et les nombreuses maisons qu'il abrite pour y avoir habité, pour y avoir passé un moment chez des amis, ou simplement pour y avoir fait une promenade en curieux.

Dans les Chroniques Monistroliennes n°35, on pouvait lire :

Année 1968:

« Acquisition du domaine de la Rivoire basse :

Joannès Laval souhaite que la commune confirme la promesse de vente qu'il a obtenue des époux Valette-Liogier: les 110 hectares pour 400.000 francs soit 37 centimes le m2. Le conseil municipal reconnaît que le site est admirable et conviendrait pour créer une cité de vacances sensationnelle. Mais il exige une étude préalable des coûts de mise en viabilité, l'ensemble de l'opération s'avérant d'ores et déjà très difficile à réaliser.



043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE
Reçu le 18/01/2022

Devant le refus de la commune de prendre en charge la viabilité du cite, Jeannès Lavait décide de lancer lui-même les travaux ; il avait déjà une expérience avec deux réalisations : à Pierre Blanche une quinzaine de maisons en 1965, et à Chanibeau (Ste Sigolène) en 1967/68, une quinzaine de chalets, avec déjà l'architecte Erwin Schultz.

C'est donc au début des années 70 que le projet initial a vu le jour.

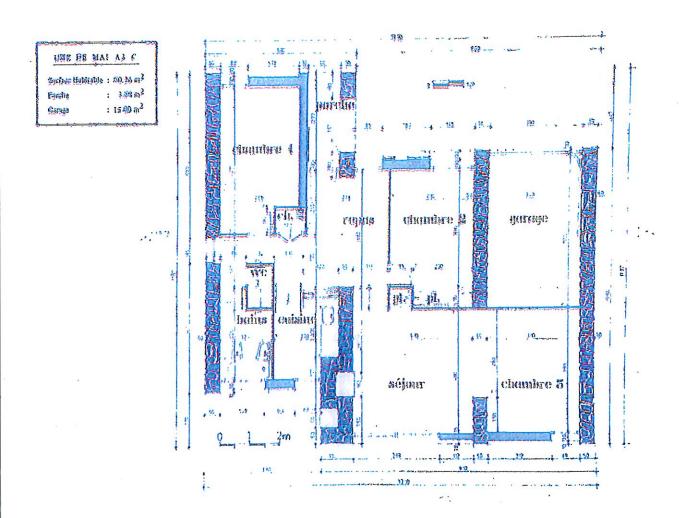
J'ai retrouvé un document, non daté, mais vraisemblablement de 1970 intitulé :

« Présentation du domaine de la Rivoire, qui précisait : il existe actuellement une première tranche de construction comportant 26 maisons.... une vingtaine de modèles »

Le descriptif faisait état d'un équipement de loisirs et de sport (tennis-piscine)

Sur un document, cette fois daté du 1er avril 74, la liste des maisons proposées, appelées « une de mai » et « aubépine » avec les plans, les surfaces habitables et les prix ; nous donnons en annexe les documents, surfaces habitables pour les deux types de maisons.

En 1971, seule une première tranche de 26 maisons était en vente, sept maisons étaient déjà construites, 3 « une de mai », 4 « aubépines » sur les parcelles 1,2,3,4,5,7 et 19 ; le terrassement pour le futur tennis était en cours.



043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022

Publié le 18/01/2022 .

Avec mon épouse, nous avons découvert le site en Juillet 71, nous cherchions à l'époque une terrain pour réaliser une maison dont un ami nous avait réalisé un plan ; nous avons d'emblée été séduits par le panorama, la vue sur la Loire et les étangs. Nous avons acheté sur plan, en septembre 71 une maison type « une de mai A3C sur le terrain n° 6, nous avions le choix entre les parcelles 6 et 18, nous avons opté pour le n°6, plus grand et surtout plus plat.

La maison a été livrée en Mai 72.

Les terrains étaient délimités par des barrières en bois, des troncs bruts qui n'ont pas résisté très longtemps et ont vite été remplacés par des haies vives.

Sur cette parcelle dite « les Rochers » de 26 lots, il a été réalisé une dizaine d' »aubépine » et 15 ou 16 « une de mai » dans des formules diverses.

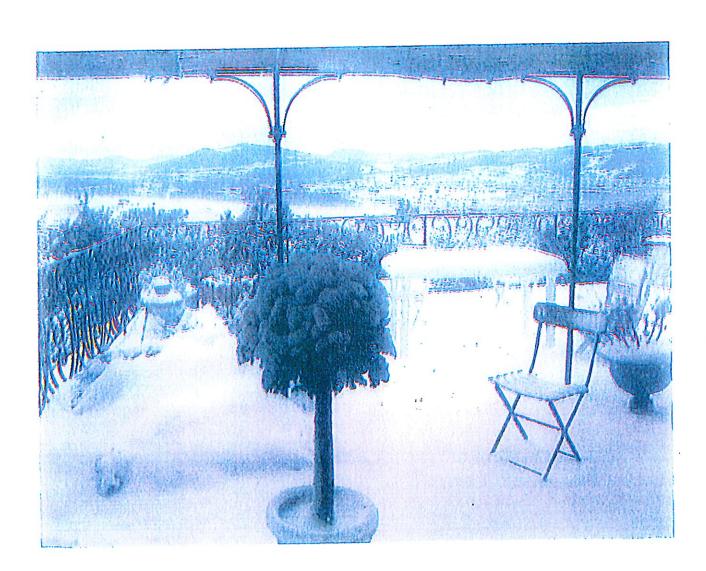
A l'heure actuelle, pratiquement toutes ces maisons ont été agrandies et il n'est pas toujours facile de retrouver la cellule de base d'origine.

En 1972, cette première moitié de ce qui constituait le premier ensemble avec piscine et tennis était en voie d'achèvement, la deuxième moitié de 26 maisons était en préparation et en vente.

La piscine était en activité.

En 1974, une association syndicale et un règlement pour l'ensemble du Domaine étaient remis aux acquéreurs.

La gestion du premier ensemble de 52 maisons (piscine et tennis) était et est toujours confiée à un cabinet immobilier.



<del>214301376-20220114</del>-2022\_01\_004

Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

# maine

LA VIE DE CAMPAGNE

D'une superficie de 115 heateres, le DOMAINE comportait jusqu'à une date très récente deux exploitations agricoles, l'un des fermiers, ègé, o abandonné son exploitation, laissant libre un bâtiment Important, qui, renove, deviendre une auberce.

Ainsi, sur la portie des ferrain; non exploités, est édifié un ensemble de maisons individuelles construites sur des terrains privatifs, et des aires de loisirs et de sports aménagees.

Cette realisation exemptionnelle de par les prestations qu'elle offrica correspond tout à fait à l'idée évoluée de la résidence de week-end.

En effet, le citadin destre revenir à le nature. Comme cette envie est très mai définie, il pense d'abord à la maison individuelle, puis à un terrain qu'il aménagerait.

Partant de cette idée, un s'apercoit que le propriétaire d'une maison de campagne doit :

- l'aménager,
- la restaurer si nécessaire,
- y introduire des éléments de confort ;
  - salle de bains
  - · chauffage
  - · écoulement des eaux usées
  - y installer quelquefois l'eau, le gaz, l'électricité.

Une fois l'installation terminée, bien souvent les propriétaires et surtout leurs enfants ne savent plus qu'y faire et l'on assiste à des scènes de famille où les enfants ne suivent plus en week-end les parents.

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022



Loui Linteret du BOM VINE DE LA ENAOURE est da,n tebous y Leusemple.

une malson installee

- · un terrain fasile à entretenie
- Lout to confort
- Louis les loisus
- · la campagne, les bojs
- un site exceptionnel.

Amsi, les enfants et les paients est tout lieu de s'y trouver heurs va, puisque chasun en fonetion de ses godis, de ses affinités, peut y trouver une distraction, un sport, un endroit de détents.



#### IES TERBAINS - LES MAISONS

O exists prophenism that première transfer de construction comportant 26 minerie. Dans nouvelles transfers, out 50 hybitathan some en cours de réalisation.

ent des terrieux dons la superficie paris entre 700 et 2 500 m2 entre de distribuntello con callient unes handieux des marcons en cometaction traditionnello con callient unes handieux la paris du pays, le baix et la tinde du b'elay.

Il existe une ringiaine de modéles dans les types :

AUBITING UNE DE MAI

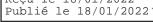
du d pièces au 110 pièces et plus

· YHROCAMIHME )

de 45 m2 à 150 m2

Fontes ces maisons sont livrées terminées, revêtements de sois et peintures, l'a cuisine équipée d'un evier inox, d'une plaque chauffante 4 feux, d'un four, d'un réfrigérateur. Le chauffage est assuré par des tadésteurs indépendants alimentés au gar propane.

043-214301376-20220114-2022\_01\_0 4-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022





#### EQUIPEMENT DE LOISIR ET DE SPORT

#### fi somprendra au minimum t

- deux piscinos. La première est déjà construite
- des courts de tennis.
- un club d'équitation.
- une maison commune avec salons de jeux pour adultes, jeunes et enfants
- une auberge.

Les frais d'entration et de postion serunt très faibles puisque repartis sur un nombre important de co-propriétaires.

Une association d'agricultaurs des environs vendra les produits naturels de la forme (poulets de grains,







2) Courrier de M. Joannes LAVAL association de M. Joannes LAVA 10 rue des Sœus 43210 Bas en Basset à 7 10 Paire de Ponistrol sur loire, Jean Paul Lyonnet, a & GiRAUDON signalaire Permis de construire lotimement la Jardins de la Rivoire" Dans ce courrier, ? I haval midique que cette lettre est en recommandé avec accusé de réception. En fait, celle a a été remise par M Joannes LAVAL en mairie de Ponistrace our hoire, le 31 Aout 2021, à Pine la Directur Générale de Services

Joannes LAVAL
Associé SCI Rivoire
10 Jule des Sceurs
43210 Bas en Basset
tel 06 36 50 29 90
e. mail
Julavel 43 @gmail. com

MAINTE LOIRE

MANUTE - LOIRE

MANUTE - LOIRE

MANUTE - LOIRE

MANUTE - LOIRE

à Monsieule Moire de Monstrohyl Jean Paul Lyon VET

AR Prefecture

à Mousieur GIRAUSON signateire Permis de Construire Lotist les Joilius de la Rivoire

Messieus,

Par lettre recommandée avec accusé de réception de vous feis connoître que je forme une oppositient totale au Germis d'Aménager du Lotinement dénomné "Les Jordins de la Rivoire de grand goret, donneire de la Rivoire à Monistrolipoin

de la lettre que j'ai remise en main propres à Mourieur le Commissaire Enquêteur dons lequelle je forme opposition en l'état actuel de la situation.

revillez eroire, Messieurs, en mes meilleures volutations

(and

P.S. Je permis d'aménager que vous mievrey à accordé sur les mêmes percelles prévoyeit que les eaux pluvieles soient cauchisées sinsi que les représentants de la Direction départe. mentals de l'Equipenent, verms sur place, mentals de l'Equipenent (lotest sur une surfece me l'avait indique (lotest sur une surfece de plus de 10000 m²)

Opri en en-il de cette réserve sur le nouveaux Spermis d'aménager?

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

Mais te l'en la constant de la 21.08. 2057.

Le anne He l'anne de la la constant de la constant

MAIRIF de Monistrol »/loire Monsieur le Moire ou Monsieur giraudon, délègrée à l'ordonisme Avenue de la Libération 43120 Monistrol our Loire

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

Monsieur le Maire Mairie de Monistrol/Loire 43120 Monistrol/Loire

Fait à Monistrol sur Loire le 4 septembre 2021

Copie à : Lotisseurs de la Loire 461, route de SAY 42130 MARCILLY LE CHATEL

Copie à : Monsieur le président de l'ASLLDR

Pièces jointes : 2 extraits de cadastre,

une feuille d'émargement des riverains

annexe 1 : Indivision du sol -Répartition des tantièmes – Utilisation des voies

annexe 2 : Évacuation des eaux usées

Objet : remarques et objections au sujet du projet de lotissement n° P.A 043 137 16 Y0005

Par affichage, sur le site du projet, en date du 21 juillet 2021, nous avons été informés qu'un permis d'aménager portant le numéro cité en objet a été délivré par vos services le 7 juillet 2021. Il a pour objet l'aménagement de 6 parcelles constructives sur les parcelles AC 570 et AC 440 au lieu-dit le Grand Garret du Domaine de la Rivoire.

Il s'avère qu'un collectif de riverains s'oppose à cette décision et souhaite débattre des modalités de l'attribution de ce P.A. et ce, pour les raisons suivantes :

- Les actes de vente rédigés dans les années 1980 prévoyaient que le règlement de l'impôt sur les 🛫 propriétés non bâties des parcelles AC 570 et AC 440 serait réglé au prorata des tantièmes répartis de la manière suivante : 32/550 ièmes pour la Société Civile Immobilière de la Rivoire et 518/550 ièmes pour l'ensemble des propriétaires de chacun des lots constituant le domaine de la Rivoire. Toute nouvelle répartition de ces tantièmes devait être notifiée, par la société venderesse, à Monsieur le Président de l'Association Syndicale qui devait en informer les copropriétaires des lots en Assemblée Générale Ordinaire. Il semble qu'aucune modification n'ait été notifiée ni communiquée en AG.

Les copropriétaires sont donc en droit de se poser la question de savoir à qui appartiennent ces parcelles, n'ayant jamais été informés, personnellement, d'une quelconque modification cadastrale.

Vous trouverez ci-joint, en annexe 1, l'extrait d'un acte de vente, de 1979, qui définit cette modalité.

- La voie de circulation « chemin des Terriers » n'appartient pas au domaine communal ; en outre, la SCI Domaine de la Rivoire, n'ayant jamais assumé son engagement contractuel de faire réaliser

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

l'empierrage et le goudronnage de cette voie, c'est l'Association Syndicale qui a contracté un prêt et fait réaliser ces travaux. De ce fait, la SCI conservait-elle des droits sur cette voie et pouvait-elle les transmettre au nouveau propriétaire ?

Quoi qu'il en soit, la décision de permettre l'accès du nouveau lotissement en empruntant cette voie appartient, au terme de l'article 7 des actes de vente, à l'Association Syndicale. Nous nous opposons donc à cette autorisation d'accès et demanderons, le cas échéant, la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASLLDR pour en délibérer et procéder à un vote.

Vous trouverez ci-joint, en <u>annexe 1</u>, un extrait de l'article 7 d'un acte de vente de 1979 sur l'utilisation des voies sur le Domaine de la Rivoire.

D'autre part, on peut noter que la parcelle 570 dispose d'un accès direct à la route du Chambon (voir l'extrait de Plan cadastral en <u>annexe</u>).

Nous constatons la disparition du chemin piétonnier en bordure des parcelles 391-392-393. Outre que ce chemin était contractuel lors de la vente des dites parcelles, il est, depuis toujours, entretenu par l'Association Syndicale et les riverains. Il est le seul accès, pour les travaux éventuels, sur ces parcelles et sa suppression engendrerait d'importants problèmes de sécurité, supprimant un accès facile pour les véhicules de secours (risques d'incendie importants sur les parcelles boisées en limite du domaine).

Il convient également de noter que l'ensemble des eaux pluviales des 3 lots concernés débouchent dans ce chemin conformément au règlement de copropriété (voir document en annexe 2) . Les fossés qu'il incombait à la SCI de réaliser ne l'ayant jamais été.

Est-il raisonnable d'accorder un PA dans une zone où l'ensemble des réseaux est saturé en particulier le réseau d'eaux usées et compte tenu du fait que la centrale d'épuration, gérée par la Commune, pose, apparemment, de sérieux problèmes de saturation ?

Enfin dernier point annexe, mais non négligeable, cette zone vierge est un réservoir de bio diversité, zone de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux et dernier vestige de ce qu'était la Rivoire avant le lotissement.

Compte tenu de ces rappels et de ces constats, nous vous demandons de suspendre votre décision dans l'attente des réponses à ces questionnements, voire de l'annuler s'il s'avérait que le droit n'ait pas été respecté.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout entretien que vous souhaiteriez nous accorder afin de parvenir à un accord et d'éviter toute procédure contentieuse ultérieure.

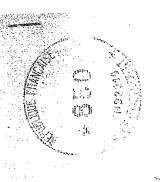
En l'attente d'une réponse individuelle, nous vous transmettons, en pièce jointe, les coordonnées des riverains concernés signataires de la présente.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

N

# ANNEXE1

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022





MF GUIGNAND Motalre 23220 00MERES " à la seule initiative et convenance de la société propriétaire et promotrice.

" XI - PISCINE

" La réalisation de piscine est prévue en prin mais toujours sous la seule réserve de constructi stipulée ci-avant.

" De plus, le constructeur pourra modifier à s convenance les prescriptions prévues ci-après, so réserve du respect des prescriptions applicables matière.

" Ses dimensions seront de dix huit mêtres de

longueur minimum sur huit mêtres de largeur.

" Elle est construite en matériau choisi par l société propriétaire et promotrice avec système a de traitement des eaux, préfiltration, pompage, chauffage.

" La société propriétaire et promotrice s'engage dans le cadre de la commercialisation de la premiè tranche à construire une piscine aux dimensions précisées ci-dessus qui sera intégrée aux équipeme généraux.

" XII - TENNIS

" La réalisation de courts de tennis en quick e prévue en principe, mais toujours sous la réserve construction stipulée ci-avant.

" La société propriétaire et promotrice s'engaç dans le cadre de la commercialisation de la premiè tranche à construire un court de tennis en quick q sera intégré aux équipements généraux. "

2° - et au cahier des charges ou règlement géné

Article 2 - QUALIFICATION.

Le présent cahier des charges est obligatoire seulement pour le constructeur, pour les acquéreur pour les locataires, mais encore pour leurs hériti ou ayants-droit à quelque titre que ce soit.

Il doit être fait mention dudit cahier des ch dans tous les actes de location, de vente, de cess " 'ou mutation de droit et la signature de l'acte de " vente vaut adhésion pure et simple audit cahier de charges ou règlement.

" Article 3 - DESTINATION DU DOMAINE. " Le DOMAINE DE LA RIVOIRE est affecté, sous réserve des dispositions contenues dans l'article ! ci-après, à la création de groupes d'habitations de les propriétaires auront droit d'accès et d'usage conditions fixées à l'article 29 aux équipements de loisirs et aux équipements sportifs réalisables dans les conditions prévues à l'article 5 ci-après.

" Tout propriétaire de lot ne pourra disposer e jouir des terrains compris dans les autres tranche tant que celles-ci ne seront pas équipées.

" Article 4 - ORIGINE DE PROPRIETE.

K" Article 6 - INDIVISION DU SOL. " Le sol des équipements communs, piscine, tenn: parking - cette liste n'étant qu'énonciative et nom

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

- 8 -

"limitative - voirie (jusqu'à leur emplacement éventuel dans la voirie communale) composant l'ensemble immobilier, objet des présentes, et désigné au programme, restera indivis entre tous les propriétaire de logement individuel dépendant dudit ensemble immobilier, ainsi qu'avec la SOCIETE CIVILE IMMOBILIEF DU DOMAINE DE LA RIVOIRE.

"Chaque propriétaire sera tenu d'exécuter les charges et conditions stipulées au présent cahier des charges et cette oblgiation se transmettra à tous les acquéreurs successifs, en cas de donation bénéficiaire et en cas de décès à leurs héritiers, représentants et ayants-droit.

\* "REPARTITION DES TANTIEMES DE LA PROPRIETE INDIVIS DU SOL.

"La répartition de la propriété indivise du sol et des équipements communs est prévue de la façon suivant sous la réserve de construction ci-avant prévue à l'article 5:

" La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU DOMAINE DE LA RIVOIRE possède trente deux cinq cent cinquantièmes.

" Quant au solde, soit cinq cent dix huit cinq cent cinquantièmes, 542

" Ils appartiennent à concurrence de un cinq cent cinquantième à chaque lot.

"La répartition des tantièmes ci-dessus sera éventuellement modifiée au fur et à mesure de la réalisation de chaque tranche des constructions par la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU DOMAINE DE LA RIVOIRE.

"En effet, en raison des modifications susceptible d'être apportées au descriptif des travaux et en conséquence à la composition des bâtiments, il sera nécessaire d'apporter des modifications à l'affectation des tantièmes de propriété du sol ainsi qu'au nombre de voix attachée à chaque unité immobilière.

"En conséquence, après détermination de la composition définitive de chaque tranche de construction, et au fur et à mesure des ventes, il sera éventuellement procédé à une redistribution des tantièmes de propriété du sol et des voix.

"Cette nouvelle répartition devrait être notifiée par la société venderesse au Président de l'association syndicale qui en informera la plus prochaine assemblée générale, après en avoir donné acte, devra en conséquence, modifier le tableau ci-avant.

" Article 7 - UTILISATION DES VOIES

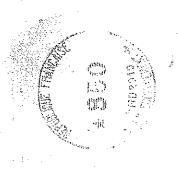
" Les voies projetées sont définies au "Programme".
" Elles sont réalisées au fur et à mesure des besoins
" des différentes tranches de constructions.

"Elles sont réservées aux occupants des bâtiments le la S.C.I. du DOMAINE DE LA RIVOIRE, et constituent soit des sentiers de promenades, soit des voies de desserte carrossables et desservant l'ensemble immobilier et la S.C.I. du DOMAINE DE LA

" RIVOIRE.

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

- 9 -





Me GUIGNAND Notatre 43220 DUNERES

"Elles assureront en outre l'accès des véhicules des services publics ainsi que l'accès des véhicules des visiteurs et utilisateurs de la piscine, des tennis et autres équipements des loisirs communs.

"Le classement éventuel dans la voirie urbaine des voies et chemins desservant l'ensemble immobilier n'ouvrira pour les propriétaires aucun droit

d'indemnité.

"Tant que la voirie de l'ensemble restera domaine privé, son entretien et sa règlementation relèveront de l'association syndicale. Celle-ci pourra interdire ou limiter sur tout ou partie des voies, la circulation et le stationnement des piétons, des cycles et motocycles et des véhicules automobiles et animaux, selon les règles qui paraîtront le mieux convenir à la bonne desserte et à la tranquillité de l'ensemble.

"Il ne pourra, sous aucun prétexte, (sauf en cas de réparation, emménagement, déménagement ou livraiso de matériaux, marchandises) y être fait aucun dépôt d matériaux, marchandises, imondices, détritus ou objet

quelconques.

"En cas de livraison de marchandises ou d'approvisionnement, ainsi qu'en cas d'aménagement ou de déménagement les voitures ne deront stationner que le temps strictement nécessaire pour les chargements déchargements et elles ne pourront faire sur les vois de desserte que les dépôts provisoires strictement nécessaires pour lesdits approvisionnement et marchandises dont la rentrée devra être effectuée dar les plus brefs délais par l'occupant intéressé.

"Si par suite de travaux particuliers à un propriétaire, un occupant, lors du transport de matériaux ou autres causes, un acquéreur, son locataire, sont entrepreneur, ses domestiques, ouvris ou gens à son service, ont causés des dégradations ou des détériorations aux voies de desserte, équipements communs ou autres accessoires, l'acquéreur serait ten de faire remettre en bon état, immédiatament et à ser frais, les parties ainsi détériorées; faute de réfection, réparations dans le délai de un mois au jour de la sommation, l'association syndicale dont i sera parlé ci-après par la voix de son Président aur le droit d'y faire procéder aux frais de l'acquéreur

responsable.

"La clientèle de l'auberge et éventuellement du Club d'équitation aura le droit d'utiliser les voies de desserte pour leurs accès et utiliation et pour l'accès aux parkings communs.

"De même, les utilisateurs des piscines et des courts de tennis, à créer éventuellement, auront le droit d'utiliser les voies de desserte pour leur accès et leur utilisation et pour l'accès aux parkings communs.

" Article 8 - ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES.
" Toutes les parties communes, tous les réseaux

043-214301376-20220114-2022\_01\_00 $4^{\pm}$ DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

- 16 -

' agrément au choix de l'entreprise chargée de ' l'exécution des travaux.

"Ils devront être avisés au commencement des travaux et donner leur agrément aux matériaux à utiliser et qui devront être conformes aux normes admises par eux.

" LOT N° 3 - RESEAU D.E.E. BASSE TENSION

"La distribution d'énergie électrique se fera avec "l'accord des services E.D.F. locaux, depuis un "transformateur aérien sur la ligne moyenne tension "longeant le lotissement.

"Le réseau de section appropriée sera souterrain et passera sous les bas côtés à une profondeur de 0,90 m, les traversées de chaussée seront busées avec enrobage béton.

"Les niches compteurs seront également placées après agrément du service E.D.F. et d'un modèle agréé.

" ECLAIRAGE PUBLIC

"Les candélabres de modèle bas (0.90 m de hauteur moyenne) seront placés sur massif de béton au droit de chaque entrée de lot à 1.00 m de la chaussée.

" Leur alimentation sera souterraine, les passages sous chaussée seront busés avec enrobage de béton.

"L'allumage des candélabres sera commandé par "chaque propriétaire de lot et éteint en son absence. "Cet éclairage sera à la charge des propriétaires "acquéreurs des lots.

"LOT N° 4 - EVACUATION DES EAUX USEES ET PLUVIALES
"Les eaux pluviales seront recueillies dans les
"fossés longeant la voierie et évacuées le long du
"chemin rural vers le ruisseau des Razes, toujours dans
"un fossé à ciel ouvert.

"Les eaux usées de chacun des lots seront centralisées sur l'égout central. Ces installations seront soumises aux services compétents lors du permis de construire.

" N° 5 - ESPACES VERTS

"Les parties destinées à l'aménagement d'un espace vert seront traitées avec la volonté de conserver le caractère actuel du terrain : conservation des genêts, et autres arbres haute tige. "

2° - et au cahier des charges ou règlement :

" TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES
" Article I - Champ d'application

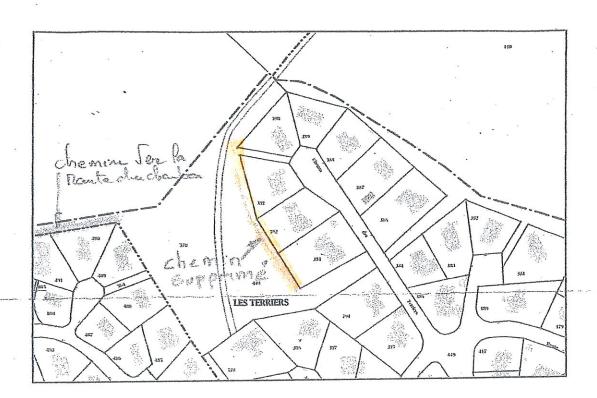
" Le présent règlement fixé dans les limites " définies par les décrets 58-1466 du 31/12/58 et 59-898 " du 28/7/59, les règles et servitudes d'intérêt général " instituées sur le lotissement précité.

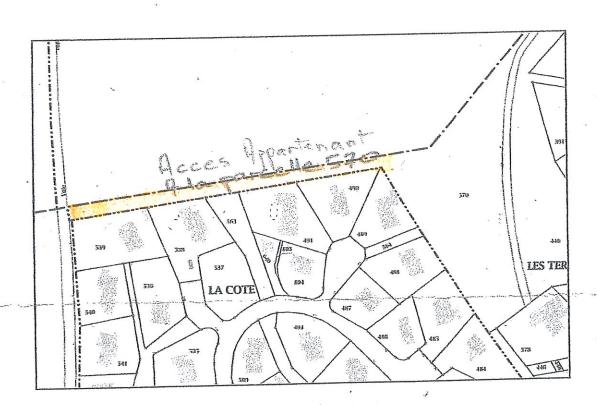
"Il est opposable à quiconque possède ou occupe à bon droit ou sans titre, une ou plusieurs parcelles du lotissement. Les prescriptions du présent texte doivent être rappelées in extenso dans tous les actes ayant pour effet de conférer un droit de jouissance quelconque sur une ou plusieurs parcelles du

"lotissement et notamment dans les actes de mutation et de location.

ANNEXE 3

043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022





Service de la Documentation Maligenile du Carlestre 82, que du Marichel Lyantsy - 78163 Saint-Germain-en-Laye Codex SPIET 1600001400011

ACTIVE CONTROL CONTROL CONTROL OF BREAD AND AND ACTIVE PARTY.

Impression non normalisée du plan cadastral

		AR Prefecture
NOM	, ADRESSE	043-214301376-20220114-2022_01_004-DE Reçu le 18/01/202 <b>EMARGEMENT</b> Publié le 18/01/20
J. NESME	7 drenin des terrier	S Jour
MOYA QUIRO	s 10 Chemin des Terrie	re Illik
tede clande	5 chamin des torries	s A
MAKNEYS Sernard	6 chemin des Terriers	
MERCIER	9 Chemi des Terriers	Ans.
OLESZCZHK Oddta	60 route des villages	Jemph .
BARERA	3 chemin des Terriers	
CHRUKARAT GUY	8 Chemin des Terriers	45
		2
		,

		043-214301376-20220114-2022_01-004-DE		
NOM	ADRESSE	Reçu le 18/01/20 Publié le 18/01/	22 20 EMARGEMENT	
Porus S.	1 chemin des Terriers 43120 Chemin des Terriers	Moire (		
SAHUC A.	.43120 MONISTROL SUR C	our=		
FLOURY. J	54 route des villages 43120 MONISTROL SUR LOIRE		A TOP TO THE PROPERTY OF THE P	
	•			
	•	j	,	

	AR Prefecture
NOM	ADRESSE 043-214301376-20220114-2022_01_004-DE Reçu le 18/01/2022 MARGEMENT Publié le 18/01/2004 PROPERTIES DE LA PROPERTIE DE
REUNARD	88 North des Villages 63120 Marismay 2
BAYCE	96 Route des Villags 43120 November 1
FAURE	94. Rt des Villages 43/20 daished
Petion Dand	86 nonte des V. Plages 43/20 Pouistrol 85
ORSET Jean, Yves	90 Route des Villages 43120 Monistrot
Soulfin Philippe of Sophie	4 Allse des terriers - 43120 Monistrict AC398
FOURNIER J. Clause et Jacqueline	847outédes Villages-43120 Roules lois House
·	

AR Prefecture
043-214301376-20220114-2022_01_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022

	043-214301376-20220114-2022_01 Recu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022	1_004-DE
	·	•
		•
	•	
		•
		='
en e		

AR Prefecture 043-214301376-20220114-2022\_01\_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022 20. Has

	043-214301376-20220114-2022_01_004-DE Reçu le 18/01/2022 Publié le 18/01/2022
	:
Le délai d'enquête étant expiré,	
je, soussigné(e) M' Honn' de Couraines Commissaire E	nouse déclare clos
le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du	
au 14 Septembre 2	
Les observations consignées au (x) registre(s) sont au nombre de	
de la page n°à la page n°à	,
En outre, j'ai reçu	
Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 20	
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le	embre Eolj
à M le Meire de Courtres sur Luire	
A CONINTROL SUR LOIRE , le 15	septembers, lell
	Signature
	$\mathcal{L}$

à

HNF

AR Prefecture